

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

18 - 11 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Bestellingen :
 Tel. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
 e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants

Commandes :
 Tél. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
 e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BURUNDI	5
QUESTIONS ORALES	
– d' Aimé Desimpel sur le travail intérimaire dans le secteur de la construction, et réponse de Laurette Onkelinx , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	5
– de Francis Van den Eynde et de Magda De Meyer sur le retard des chemins de fer, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	6
– de Maggie De Block sur le dossier médical global, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	6
– de Joos Wauters sur les centres de cardiologie, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	7
– de Danny Pieters sur l'emploi des langues par le ministre, et réponse d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	7
– de Patrick Lansens et de Luc Paque sur le remboursement des cotisations de solidarité, et réponse de Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	7
– de Greta D'Hondt sur la réduction des charges dans le secteur non marchand, et réponse de Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	8
– de Bart Laeremans et d' Alfons Borginon sur la réforme de la fonction publique, et réponse de Luc Van den Bossche , ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration	9
– de Daniel Bacquelaine et de Jean-Pierre Viseur sur la responsabilisation de la presse et des journalistes, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	9
– de Tony Van Parys sur le nouveau palais de justice de Gand, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	10
– de Richard Fournaux sur l'harmonisation fiscale, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	11
– de Maggy Yerna sur le recouvrement fiscal, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	11
SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS	12
COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT	
Nomination d'un membre	12
CENTRE D'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS SECTAIRES NUISIBLES	
Règlement d'ordre intérieur (n° 231)	12

Discussion générale	12
Discussion des articles	
<i>Orateurs</i> : Alfons Borginon, Fred Erdman, et Francis Van den Eynde	12
VOTE NOMINATIF	
sur le règlement d'ordre intérieur du Centre d'information sur les organisations sectaires nuisibles	12
SCRUTIN EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ P	13
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	
Demandes d'urgence	15
Votes	
RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS	15
VOTES NOMINATIFS	
– sur les propositions terminées	16
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	17
RÉSULTAT DU SCRUTIN N VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ P	21
VOTE NOMINATIF	
sur le projet de loi terminé	22
 ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Propositions – Autorisation d'impression	23
Propositions – Prise en considération	23
GOUVERNEMENT	
Cour d'appel de Gand – Rapport 1998	23
ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	24

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 18 NOVEMBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 18.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BURUNDI

Le **président** : J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom une délégation de l'Assemblée Nationale du Burundi conduite par M. Stany Sabuwanka, secrétaire général. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

TRAVAIL INTÉrimAIRE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

M. **Aimé Desimpel** (VLD) : La plupart des mesures prises en faveur de l'emploi coûtent énormément d'argent. Or, il y a pratiquement douze ans maintenant que le travail intérimaire est interdit dans le secteur de la construction. La levée de cette interdiction permettrait à

des milliers de personnes peu qualifiées de retrouver du travail.

La ministre Smet a toujours refusé d'autoriser à nouveau le travail intérimaire dans le secteur de la construction en raison de difficultés de contrôle. Le système de contrôle a été à présent renforcé de telle sorte que les abus sont pratiquement exclus.

Envisagez-vous d'autoriser à nouveau le travail intérimaire dans le secteur de la construction, par exemple à partir du 1^{er} janvier, en guise de cadeau de nouvel an ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : En vertu de la loi du 24 juillet 1987, le travail intérimaire n'est autorisé que pour trois motifs. Le premier motif est le remplacement d'un travailleur ordinaire. (*Poursuivant en français*)

Il s'agit également des cas où l'on doit rencontrer un surcroît exceptionnel de travail ou répondre à un problème spécifique de l'entreprise lié à une cadence exceptionnelle.

Les raisons prévues dans la loi de 1987 sont donc bien précises.

Il faut éviter que le travail intérimaire ne vienne envahir le champ du travail fixe et il faut également offrir une réelle sécurité sociale aux intérimaires, afin qu'ils ne soient pas

livrés à la merci de pourvoyeurs de main-d'oeuvre. C'est là l'objectif de la loi de 1987.

Ce faisant, on a suivi les indications de la commission paritaire du secteur.

Actuellement, on constate que le secteur du travail intérimaire fonctionne très bien et connaît une croissance importante. Il faut donc revoir le cadre législatif. Le gouvernement va étudier cette problématique. Nous avons déjà demandé des propositions aux partenaires sociaux et nous essayerons de proposer un cadre législatif pour tous les secteurs, et non uniquement pour celui de la construction.

M. Aimé Desimpel (VLD) : J'espère que la ministre s'en occupera. À cet égard, le secteur de la construction est la partie demanderesse. Il serait bon d'abroger au plus vite la loi de 1987.

Le **président** : L'incident est clos.

RETARD DES CHEMINS DE FER

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Hier, les trains sont une fois encore partis en retard dans une grande partie du pays. Des trains qui partent à l'heure, voilà qui devient rare. Il n'y a pas tellement longtemps, la situation était toute différente.

La ministre prévoit-elle des mesures pour remédier à ce mal ?

Mme Magda De Meyer (SP) : Récemment, dans la région de Saint-Nicolas – Termonde, le personnel de la SNCB s'est brusquement mis en grève pour protester contre l'énorme manque d'effectifs au sein de son unité. Certains agents sont depuis longtemps dans l'impossibilité de prendre leurs jours de repos. Les services à la clientèle de la SNCB sont aujourd'hui mis en péril parce que le manager régional a décidé de sa propre initiative de fermer un certain nombre de petites gares.

La ministre pourrait-elle dynamiser le système de recrutement actuellement englué ? On ne sait même pas encore à combien s'élèvera le contingent 2000. Si on décentralisait les recrutements, ce qui conférerait aux Régions un plus grand pouvoir d'action, cela pourrait désengluier l'administration centrale.

Mme Isabelle Durant, vice-première ministre (*en néerlandais*) : Hier matin, aux heures de pointe, des problèmes techniques se sont posés. Aux heures de pointe du soir, la rupture d'un caténaire a provoqué de nouvelles difficultés. On a fait le nécessaire pour rétablir la

fluidité du trafic ferroviaire. Ces incidents techniques sont évidemment liés aux désinvestissements passés. Le gouvernement prévoit une augmentation du budget et une révision du contrat de gestion.

La région de Termonde connaît des difficultés sur le plan de l'octroi de jours de repos et de congé au personnel de la SNCB. Toutefois, les services à la clientèle ne sauraient en pâtir.

La procédure de recrutement est définie par le règlement et est centralisée, pour offrir les mêmes chances à tous les candidats. Le contingent pour 1999 étant déjà complet, la SNCB a lancé les procédures de recrutement pour l'an 2000. Je ne vois pas comment une procédure de recrutement pourrait être décentralisée.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : La Belgique fait de plus en plus songer à l'Italie, également en ce qui concerne la ponctualité des trains et les retards et grèves, qui sont monnaie courante. Nous reviendrons régulièrement sur ce dossier, également en commission. Le Parlement aussi doit prendre ses responsabilités.

Mme Magda De Meyer (SP) : J'espère, en effet, que l'on trouvera des solutions pour améliorer le service déficient de la SNCB. Je crains cependant qu'en raison de la procédure existante, les recrutements nécessaires ne puissent avoir lieu qu'au printemps prochain.

Le **président** : L'incident est clos.

LE DOSSIER MÉDICAL GLOBAL

Mme Maggie De Block (VLD) : Je ne manquerai pas de poser également cette question à Mme Aelvoet au sein de la commission compétente. Il règne une certaine confusion à propos du dossier médical. Nous nous rappelons encore l'âpre lutte menée ce printemps à propos du dossier médical global dont votre prédécesseur, M. Colla, était un ardent défenseur. Depuis le 1^{er} mai 1999, après l'accord médico-mutualiste qui est intervenu très tardivement, le dossier médical global fait l'objet d'un remboursement dans le cadre des consultations de généralistes par des personnes âgées de plus de 60 ans. Je constate que l'accord de gouvernement ne parle que du "dossier médical". Ces dernières semaines, toutefois, la presse et les médias ont utilisé trois dénominations différentes à ce dossier. Quand ce type de dossier sera-t-il désigné uniformément ? Le dossier médical électronique permettra-t-il de coordonner le travail, pour éviter tout double emploi ? Ce dossier ne pourrait-il pas être introduit plus rapidement ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en néerlandais*) : La ministre Aelvoet ne m'a pas communiqué de renseignements précis. La réponse vous parviendra par fax.

Le **président** : La question a été déposée en temps utile et la ministre devait donc y répondre. La réponse devra parvenir aujourd'hui encore par fax à Mme De Block. Dans le cas contraire, je contacterai la ministre. Il est inconcevable qu'un ministre se fasse remplacer par un autre ministre et qu'une question reste néanmoins sans réponse. Le Parlement aussi a sa dignité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs*)

L'incident est clos.

CENTRES DE CARDIOLOGIE

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Je regrette également de ne pas pouvoir poser ma question à la ministre compétente.

Notre pays compte 30 centres de cardiologie. Malgré un chiffre de population plus important, les Pays-Bas n'en comptent que 15. Il n'y a pas de listes d'attente en Belgique, mais le taux de mortalité est en augmentation en raison d'un nombre insuffisant d'interventions. Il y a donc un déficit au niveau de la qualité. Cette situation entraîne par ailleurs une augmentation du prix de la journée d'hospitalisation. Il serait par exemple préférable d'utiliser une partie de l'argent pour le financement de campagnes anti tabac.

L'arrêté royal relatif aux associations d'hôpitaux permet de doubler le nombre de centres de cardiologie. Quelles initiatives la ministre a-t-elle l'intention de prendre dans ce cadre ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en néerlandais*) : Les associations permettent en effet une augmentation du nombre de centres de cardiologie. La dernière modification concernant les associations d'hôpitaux date de 1998. Sur les différents lieux d'implantation, il suffit d'atteindre trois quarts de la norme d'agrément. Les services établis dans différents lieux d'implantation sont en fait considérés comme un seul service.

Mon administration a été invitée à prendre des mesures. Une concertation est en cours avec mon collègue des Affaires sociales. Une modification des dispositions relatives aux centres de cardiologie doit s'inscrire dans le cadre d'une révision des règles relatives aux associations d'hôpitaux. À l'issue de la concertation avec le ministre des Affaires sociales, un projet visant à éviter

une multiplication des centres de cardiologie sera soumis le plus rapidement possible au Conseil d'État.

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Cette réponse me réjouit. Il est inadmissible d'enore permettre une augmentation du nombre de centres de cardiologie. Je continuerai à suivre attentivement ce dossier ainsi que celui des associations d'hôpitaux.

Le **président** : L'incident est clos.

EMPLOI DES LANGUES PAR LE MINISTRE

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : M. Duquesne a récemment visité la ville de Lokeren afin de s'informer sur la stratégie de la tolérance zéro appliquée dans cette localité. Il s'est adressé, en français, au bourgmestre, à l'administration municipale, aux services de police et à la population.

Qu'en est-il de l'accord de courtoisie en matière d'emploi des langues nationales par les ministres dans tout cela ? Sans oublier la législation sur l'emploi des langues ! M. Duquesne a-t-il visité Lokeren à titre personnel et s'est-il exprimé uniquement en cercle privé ? J'ose affirmer le contraire. Autrement dit, M. Duquesne ayant honoré Lokeren de sa visite en sa qualité de ministre, je crains qu'il n'ait pas respecté les lois linguistiques.

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en néerlandais*) : Le 5 novembre dernier, je me suis rendu à Lokeren dans le cadre d'une visite de travail, à l'invitation de M. Anthuenis, bourgmestre de la ville, afin d'y étudier le projet de nuisance zéro. Le bourgmestre m'a souhaité la bienvenue en français et a souligné, dans son exposé introductif, que chacun était libre de s'exprimer dans sa langue maternelle. Au cours de nos entretiens, j'ai parlé le français aussi bien que le néerlandais.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Le ministre reconnaît donc qu'il a enfreint la loi sur l'emploi des langues en matière administrative. En outre, il accuse le bourgmestre de Lokeren d'en avoir fait autant. L'emploi des langues en matière administrative est régi par la loi, et les accords de courtoisie ne peuvent y déroger.

Le **président** : L'incident est clos.

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS DE SOLIDARITÉ

M. **Patrick Lansens** (SP) : L'arrêté royal de 1994, qui prévoit le prélèvement d'une cotisation de solidarité de 0,5 à 2 % sur les pensions de 40.000 francs et plus, a

été contesté par la Cour de travail de Gand, parce qu'il n'avait pas été soumis pour avis au Conseil d'Etat et que l'urgence avait été invoquée à tort. De plus, sa publication au *Moniteur belge* s'était fait attendre pendant deux mois.

Seuls les pensionnés ayant introduit une action en justice pourraient obtenir le remboursement de la cotisation.

Par ailleurs, l'Office des pensions a introduit un recours en cassation contre l'arrêt et la procédure d'annulation de l'arrêté royal suit son cours au Conseil d'Etat.

Combien de pensionnés sont-ils concernés par cette affaire ? À combien de milliards s'élèveraient les remboursements à effectuer par l'État belge ? Quel est le point de vue du ministre en la matière ?

M. Luc Paque (PSC) : Monsieur le président, ma question est similaire à celle de mon collègue, même si nous ne nous sommes pas concertés au préalable.

Que doivent faire les retraités confrontés à ces questions et qui ne reçoivent pas de réponse claire ? N'y a-t-il pas un délai de prescription d'une éventuelle action en justice ?

M. Frank Vandenbroucke, ministre (en néerlandais) : Le tribunal du travail de Gand a condamné l'Office national des pensions à rembourser la cotisation de solidarité réclamée en 1995-1996 à deux citoyens individuels qui avaient intenté une action. L'Office national des pensions s'est pourvu en cassation. Un appel en annulation de l'arrêté royal du 28 octobre 1999 a été interjeté auprès du Conseil d'Etat. Il y a deux possibilités : soit le Conseil d'Etat annule l'arrêté royal et la cotisation de solidarité est remboursée, soit on prend une nouvelle mesure erga omnes.

Ce dossier porte sur un montant de quelque 10 milliards de remboursements éventuels. (*Poursuivant en français*)

La Cour du travail de Gand a condamné l'ONP à rembourser les cotisations à deux plaignants.

La prochaine étape est le recours en annulation de l'arrêté royal en question devant le Conseil d'Etat.

L'arrêt du Conseil d'Etat vaudra *erga omnes* et aura effet rétroactif. Il donnera donc lieu à adaptation de tous les cas.

M. Patrick Lansens (SP) : Je comprends que les pensionnés préfèrent attendre l'arrêt du Conseil d'Etat. S'il devait en résulter une annulation de l'arrêté royal, le gouvernement prendrait une mesure applicable à tous les pensionnés.

M. Luc Paque (PSC) : Je conclus donc que les retraités qui se trouvent dans cette situation ne doivent prendre aucune initiative dans l'attente de l'arrêt du Conseil d'Etat.

M. Frank Vandenbroucke, ministre (en néerlandais) : Il ne m'appartient pas de donner des avis aux citoyens en cette matière. L'arrêt du Conseil d'Etat concernant la règle de droit existante est applicable erga omnes. Il en va de même pour la réaction du gouvernement à cet arrêt.

Le président : L'incident est clos.

RÉDUCTION DES CHARGES DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Mme Greta D'Hondt (CVP) : J'ai déjà posé hier une question sur les réductions structurelles de cotisations de 108 milliards de francs et les 12,2% réservés pour le secteur non marchand.

Le gouvernement a décidé d'affecter un montant supplémentaire de 24,3 milliards de francs à cette réduction des cotisations. Les 12,2% réservés pour le secteur non marchand s'appliquent-ils également à ce montant et s'appliqueront-ils aussi à la réduction structurelle des cotisations pour l'an 2000 ?

Les détails de la réduction des cotisations auraient été fixés ce matin. Le ministre devrait être au courant des décisions qui ont été prises. Les 12,2% s'appliquent-ils également au montant supplémentaire de 24,3 milliards de francs, comme l'affirme la ministre Aelvoet ?

M. Frank Vandenbroucke, ministre (en néerlandais) : Nous sommes parfaitement conscients des besoins du secteur non marchand. La réduction structurelle des charges prévue dans l'accord de gouvernement ne s'applique pas au secteur non marchand. Ce secteur bénéficiera cependant d'un système de réduction des charges propre. Il n'y a donc pas de discrimination du secteur non marchand par rapport au secteur marchand.

En l'an 2000, un montant de 11,2 milliards de francs sera affecté au secteur non marchand tandis qu'un montant de 89,1 milliards de francs a été prévu pour les autres réductions structurelles de cotisations. En 2001, ces montants s'élèveront respectivement à 12,6 milliards de francs et 103 milliards de francs.

Dans la pratique, le Maribel social a seulement été réalisé pour 50 %. Quelque 6005 emplois ont été accordés, mais seulement 2985, soit la moitié, ont été réalisés.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Il n'y a donc pas de réservation préalable de 12,2 % sur les 24,3 milliards de réductions de cotisations supplémentaires. Sous la législature précédente, le gouvernement s'était engagé pour un montant de 1,5 milliard. Je constate que le pourcentage applicable au secteur non marchand a diminué.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : 12,6 milliards, c'est davantage que 12,1 milliards. Mais nous aurons l'occasion de mener ultérieurement le débat sur les chiffres.

Le **président** : L'incident est clos.

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le ministre Van den Bossche est en train d'élaborer un plan de restructuration ambitieux pour la fonction publique fédérale. Mais cette réforme a déjà suscité l'opposition des partis gouvernementaux francophones.

Quel sort réservera-t-on au référendum annoncé ? Aura-t-il lieu ? L'expérience réalisée à Gand dans ce domaine a effectivement abouti à des résultats sans équivoque.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Le premier ministre juge prioritaire la réforme fondamentale de la fonction publique. C'est la raison pour laquelle le ministre Van den Bossche est l'homme de la situation, dans la mesure où il a acquis à la Région flamande une expérience précieuse en matière de réforme de la fonction publique. Manifestement, il s'est heurté d'emblée au refus catégorique des francophones, qui sont opposés à toute réforme et estiment que le ministre doit d'abord faire procéder à l'audit promis.

Est-il exact que la Communauté française et la Région wallonne s'opposent aux réformes, et plus particulièrement aux décisions globales en matière de recrutement ? Que compte faire le ministre pour surmonter cet obstacle ? Tous les partis gouvernementaux sont-ils encore sur la même longueur d'onde ?

M. **Luc Van den Bossche**, ministre (*en néerlandais*) : Le plan de réforme prévoit en effet une plus grande autonomie pour les Communautés et Régions. Ma proposition a été soumise pour avis aux entités fédérées, qui m'enverront leurs avis pour le 26 novembre prochain. Ensuite, je tirerai les conclusions qui s'imposent. Je vous signale toutefois que l'avis ne doit pas être unanime.

En ce qui concerne le référendum, j'ai également lu l'article en question dans *Le Matin*. N'oublions pas cepen-

dant que *Le Matin* est la traduction en français de "*De Morgen*", et le ministre Reynders viendra expliquer tout à l'heure ce que cela veut dire. (*Rires*)

Deux commissions ont été installées dans lesquelles siègent des représentants des bureaux d'audit. Elles rendront leur avis en février prochain.

Je suis conscient qu'un référendum où la question est formulée de manière telle que la réponse paraît évidente est dénué de toute pertinence. Il s'agit de trouver la formule la plus efficace.

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Gand nous a servi de leçon. Il n'est pas indiqué de procéder à un référendum en cette matière. Nous allons soutenir le ministre dans son entreprise en faveur d'une autonomie accrue pour les Communautés.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Le ministre élude les questions. Il ne tiendra pas compte de l'avis négatif et ira de l'avant. Mon soutien lui est acquis à cet égard. Il aura à affronter la mauvaise volonté des francophones, jusqu'au sein du gouvernement. Les francophones vont devoir réaliser que la Belgique doit choisir entre s'adapter, se réformer ou disparaître. Il n'y a pas d'alternative.

M. **Luc Van den Bossche**, ministre (*en néerlandais*) : Dans ce pays, on observe déjà des différences dans les traitements des fonctionnaires. La loi de 1988 le permet.

Les fonctionnaires flamands gagnent actuellement plus que leurs collègues des autres administrations. Mais je n'entends nullement communautariser ce dossier. Selon moi, les syndicats ont inspiré les réactions des francophones. Je répète que je vais soumettre mon projet au Conseil des ministres et j'aviserais ensuite. Je n'escompte pas de félicitations. L'approbation suffira à mon bonheur.

Le **président** : L'incident est clos.

RESPONSABILISATION DE LA PRESSE ET DES JOURNALISTES

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Ma question est directement marquée par l'actualité, et plus précisément par un article publié vendredi dernier dans un journal, article mettant gravement en cause un ministre sur base d'informations fausses et assorti de commentaires malveillants portant atteinte à l'honneur d'un ministre, d'un homme et d'un citoyen ainsi qu'à l'institution qu'il représente.

Ce n'est pas la première fois que des personnalités politiques sont victimes de ce type d'insinuations mensongères. Des citoyens ont peut-être été aussi victimes de ce type de dérives.

Les relations entre la presse et la Justice ont fait l'objet de nombreux débats, comme au Sénat en 1995, où s'est tenu un colloque en la matière.

Il y a eu peu de résultats, si l'on excepte la correctionnalisation des délits de presse pour cause de racisme et de xénophobie.

Quelle est la politique que le ministre entend adopter en la matière ?

Nous sommes attachés à la liberté de la presse, mais il ne serait peut-être pas inutile de revoir la possibilité de correctionnalisation des délits de presse et de revoir le mécanisme du droit de réponse en instituant légalement ce gage de la liberté du citoyen. Quelle est l'opinion du ministre sur l'opportunité d'une autorité indépendante en matière de déontologie ?

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : L'affaire du pseudo-compte de M. Reynders à la KB Lux a été évoquée. Mais l'on devrait aussi parler des condamnations récentes et lourdes de plusieurs journalistes. Si le journaliste ne peut tout dire et tout faire, il ne faudrait pas non plus tomber dans un engrenage qui aboutirait à une censure à leur encontre. Étant donné la difficulté de juger les infractions de la presse au pénal, elles sont finalement portées devant les juridictions civiles, qui risquent parfois d'aller trop loin et d'établir une censure réelle.

Au Borinage, une plainte a été déposée contre Patrick Jean, auteur du film "Les enfants du Borinage". C'est abusif. On déplace le débat politique sur la liberté de la presse vers le pouvoir judiciaire, alors qu'il relève de toute évidence du pouvoir législatif.

C'est ici que l'on doit trouver des solutions. Comment allons-nous reprendre possession de ce débat ?

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice (*en français*) : Nous sommes sous le régime de la séparation des pouvoirs, mais le dialogue reste possible avec le quatrième pouvoir.

La liberté de la presse est garantie par la Constitution et des traités internationaux, mais nous constatons une dérive dans laquelle les journalistes se trouvent obligés d'aller vers la superficialité, le sensationnalisme et l'inexactitude, parfois pour des raisons purement commerciales d'audience ou de tirage.

Les moyens à notre disposition pour lutter contre cette tendance sont la Constitution, la loi de 1963 incluant le statut du journaliste professionnel, l'article 468 du Code pénal, l'article 1382 du Code civil et le droit de réponse.

Cela ne suffit visiblement pas. D'autres initiatives sont possibles. Par exemple, le dialogue entre mon ministère et les rédacteurs en chef doit être repris. Je vais prendre quelques dispositions en ce sens. Mon administration travaille déjà sur les problèmes de la liberté de la presse et du droit de réponse. Je vais proposer des avant-projets de lois.

L'autorégulation doit aussi s'instaurer dans les milieux journalistiques.

Il faut aussi prendre contact avec les ministres compétents pour la formation et les médias au sein du Communauté, afin que la formation des journalistes soit approfondie notamment en matière de responsabilité par rapport aux sources. Je suis prêt à m'investir dans les pistes que je viens de citer.

M. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) : L'éthique de la responsabilité est le noeud du débat en effet. Il est essentiel de procéder à un rééquilibrage entre la liberté de presse et le droit de réponse du citoyen. Ne peut-on par exemple instaurer un droit de réponse simultané à l'information donnée, comme il en existe un dans certains pays anglo-saxons ?

M. Jean Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre : les nécessités commerciales priment sur la liberté de l'information. La quasi-censure et la pseudo-information sont deux mauvais signes pour la démocratie. Vos initiatives seront les bienvenues. Je me réjouis que le politique se réapproprie ce débat.

Le président : L'incident est clos.

NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE GAND

M. Tony Van Parys (CVP) : L'annonce, faite par l'échevin des travaux publics de Gand, M. Van Rouveroy, du report de la construction, dans cette ville, du nouveau palais de justice a semé la consternation en Flandre orientale et en Flandre occidentale. La Régie des bâtiments n'a pas été en mesure de me fournir des informations à ce sujet. Le ministre peut-il nous rassurer ?

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Je suis bien conscient que la construction du palais de justice de Gand ne peut souffrir aucun retard. Quelle est exactement la situation ?

Un terrain situé à l'arrière du site prévu pour la construction du bâtiment s'est libéré récemment et pourrait être adjoint au projet. Une étude relative à l'affectation de ce terrain entraîne, en effet, un certain retard.

Le ministre Daems m'a cependant assuré que les travaux débuteront, comme prévu, avant la fin de l'an 2000.

M. Tony Van Parys (CVP) : Tout risque de retard doit absolument être évité. Si le projet est modifié, il faut veiller à ce que les candidats malheureux qui ont participé au concours d'architecture ne puissent introduire de recours.

Je rappelle, une fois de plus, que les bâtiments occupés actuellement par le pouvoir judiciaire à Gand sont dans un état lamentable.

Le **président** : L'incident est clos.

HARMONISATION FISCALE

M. Richard Fournaux (PSC) : Le non accord européen en matière d'harmonisation fiscale entraîne-t-il des conséquences sur le budget de l'année prochaine et sur la modification prévue de certains taux de TVA ?

M. Didier Reynders, ministre (en français) : Le dossier de l'harmonisation fiscale comporte trois volets. Il y a d'abord le volet du code de conduite, qui vise à encourager l'implantation d'entreprises ; le volet des intérêts-redevances et le volet de l'épargne, le plus difficile des trois.

Les gouvernements britannique et luxembourgeois ont déposé des notes, mais ces notes visent à produire des directives qui limitent le champs d'action européen, en proposant un minimum d'imposition sur l'épargne.

Nous en discuterons encore. Lors du Sommet d'Helsinki, il sera assez difficile d'obtenir quoi que ce soit. Mais il est prévu dans l'accord de gouvernement que celui-ci ferait des propositions lors de la présidence belge, pendant le deuxième semestre 2001.

L'évolution de cette harmonisation n'a pas d'impact sur le budget 2000. L'harmonisation aura-t-elle d'ailleurs un impact ?

Les diminutions prévues pour la TVA, qui doit passer de 21 % à 6 % pour les travaux à des habitations de plus de 5 ans et pour de petites réparations à des vélos, des vêtements ou des chaussures, auraient bien lieu entre le premier janvier 2000 et le 31 décembre 2002

parce qu'elles font partie de décisions déjà prises au niveau de l'Ecofin.

Le **président** : L'incident est clos.

RECouvreMENT FISCAL

Mme Maggy Yerna (PS) : Le secteur du recouvrement fiscal connaît une situation désastreuse, mais il s'agit d'un secteur marqué par la justice sociale car le recouvrement rapide est rassurant et dégage des marges pour une équitable répartition des richesses. Dans quelle mesure pouvez-vous assurer une autonomie du secteur par rapport à l'administration centrale, en termes de gestion des ressources humaines et du matériel ? Pouvez-vous nous donner quelques indications sur le niveau de tutelle ? Préciseriez-vous quels sont les moyens envisagés pour résoudre les carences déjà remarquées ?

M. Didier Reynders, ministre (en français) : Je suis bien conscient des difficultés en termes de personnel et de moyens, mais rencontrées également dans le cadre de la restructuration en cours. Une discussion à ce sujet a été entamée avec l'administration.

La restructuration prévoit la création d'une direction spécifique en matière de recouvrement.

Un arrêté royal du 8 octobre 1999 donne au directeur du recouvrement les mêmes compétences que celles du directeur général de l'AFER dans les matières touchant au recouvrement.

La carrière de receveur reste peu attrayante car elle entraîne une trop grande responsabilisation. Je vais voir comment rendre cette fonction plus attractive.

Je vais tout faire pour pallier au manque de cadres et d'effectifs. A ce sujet, je vous signale que j'ai introduit un dossier auprès de mes collègues concernés pour avoir 324 contractuels de niveau 2 plus (2+) et quelques-uns de niveau 2.

Il y a un réel manque de personnel et je mènerai les consultations nécessaires pour qu'il y soit remédié.

Mme Maggy Yerna (PS) : Je me réjouis des mesures prises et annoncées. Nous ferions un bon usage des recettes supplémentaires que nous encaissons en les affectant à l'avance !

M. Didier Reynders, ministre (en français) : Je retiens la dernière remarque de Mme Yerna. Je ne manquerai pas de faire observer à mon collègue du Budget que, si l'on

veut engager de nouvelles dépenses, il est nécessaire d'améliorer la rentrée des recettes !

Le **président** : L'incident est clos.

SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le scrutin sur les naturalisations, n° 237/2.

Les membres sont priés de déposer la proposition de lois de naturalisation dans l'urne.

– La proposition de lois de naturalisation ne peut pas être signée.

– Le membre qui n'entend pas accorder la naturalisation à un demandeur, biffera le nom de l'intéressé sur la liste qui lui a été remise.

Deux secrétaires doivent procéder au dépouillement du scrutin. Je vous propose de désigner Mme Mirella Minne et M. Jan Peeters en qualité de scrutateurs.

M. **Pierre Lano** (VLD) : Je me permets de préconiser un système de vote rationnel. Nous avons un trop grand nombre de bulletins à déposer dans l'urne. Il faut trouver un autre système.

Le **président** : Nous trouverons d'ici peu des moyens technologiques qui résoudront ces problèmes.

– Il est procédé à l'appel nominal.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

NOMINATION D'UN MEMBRE

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 27 octobre 1999, je vous propose de procéder à la nomination d'un membre à la commission de surveillance de la Caisse d'Amortissements, instituée par l'article 3 de la loi du 2 août 1955 portant suppression du Fonds d'amortissement de la Dette publique en remplacement de M. Maurice Didden.

Le groupe VLD propose la candidature de M. Georges Lenssen pour achever le mandat de trois ans.

Pas d'observation ? (*Non*)

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidature, il n'y a pas lieu à scrutin et je proclame M. Georges Lenssen élu

en qualité de membre de la commission de surveillance de la Caisse d'Amortissement jusqu'au 4 juin 2001, terme du mandat.

CENTRE D'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS SECTAIRES NUISIBLES

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du règlement d'ordre intérieur du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, n° 231/1.

La discussion générale est ouverte.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Au cours de la précédente législature, mon groupe n'a pas approuvé le rapport de la commission d'enquête sur les sectes. Nous n'approuverons donc pas davantage ce règlement d'ordre intérieur qui en découle. En outre, nous formulons des réserves à propos de la formulation aux termes de laquelle la Chambre interprétera ses compétences de la manière la plus large possible. Cela pourrait la mener à dépasser ses compétences.

M. **Fred Erdman** (SP) : Il restait à la Commission à se prononcer sur le règlement d'ordre intérieur, non plus sur le fond du dossier. Il en va de même à présent pour la Chambre. Ce dont parle M. Borginon sera très certainement évoqué lors de l'examen du rapport du centre d'information et d'avis.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : L'apparence de correction cache une sorte de subtile chasse aux sorcières visant à restreindre la liberté d'expression. Nous sommes contre la limitation de cette liberté et nous voterons par conséquent contre.

Le **président** : Il s'agit ici d'un règlement d'ordre intérieur qui permet à ce centre de fonctionner.

La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

VOTE NOMINATIF

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le règlement d'ordre intérieur du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, n° 231/1, est adopté par 113 voix contre 15 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : J'ai voté trop tard. Mon vote n'a pu être enregistré.

SCRUTIN EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ P

Le **président** : L'ordre du jour appelle le scrutin en vue de la nomination des membres du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P).

Conformément à l'article 4 de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements, modifiée par la loi du 1^{er} avril 1999, le Comité permanent P se compose de cinq membres effectifs, dont un président et un vice-président, et de cinq membres suppléants.

Un appel aux candidats a été publié au Moniteur belge du 3 avril 1999. Le délai d'introduction des candidatures a été clôturé le 16 avril 1999. L'audition des candidats a eu lieu le mardi 27 avril 1999 à la commission temporaire chargée de l'examen de la proposition de loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux. Inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière du 29 avril 1999, le scrutin a été reporté.

Le président excepté, le Comité permanent P comprend autant de membres d'expression française que de membres d'expression néerlandaise.

Le président d'un des Comités permanents de contrôle des services de police ou des services de renseignements est l'un, d'expression française et l'autre, d'expression néerlandaise. Etant donné que le président du Comité permanent R est d'expression française, le président du Comité permanent P devra être d'expression néerlandaise.

En outre, le président du Comité permanent P doit être un magistrat.

Par ailleurs, la Conférence des présidents du 17 novembre 1999 a proposé que le vice-président soit d'expression française.

Le document portant le nom des candidats vous a été distribué (doc. n° 255/1). En ce qui concerne les membres, les candidats se présentent à la fois aux

places de membres effectifs et aux places de membres suppléants, sauf Mme Cailloux Danielle, M. De Smedt Walter, M. Huyge Roland, Mme Molle Geneviève, Mme Mons delle Roche Michèle, M. Smits Marc et M. Troch Freddy, qui se présentent uniquement en qualité de membre effectif et sauf M. Van Der Kelen Dirk qui se présente uniquement en qualité de membre suppléant. En outre, MM. Vandeputte Rik et Vandoren André se présentent comme candidat président.

Vous allez recevoir un bulletin de vote qui comporte deux volets :

– le premier volet est constitué par une liste portant les noms de tous les candidats aux places de membres effectifs, précédés d'une case de vote.

– le deuxième volet est constitué par une liste-type. Cette liste-type qui comporte un nombre de candidats égal à celui des mandats à pourvoir est surmontée d'une case de tête.

Les membres qui se rallient à cette liste modèle, sont priés de tracer une croix dans cette case de tête.

Par contre, ceux qui n'approuvent pas la liste modèle devront émettre un vote de préférence pour les candidats figurant sur la liste du premier volet.

Si la liste-type ne recueillait pas la majorité absolue des suffrages, il serait procédé à plusieurs scrutins en tenant compte des diverses fonctions et des critères de nomination.

Pas d'observation ? *(Non)*

Il en sera ainsi.

Nous devons d'abord procéder au tirage au sort de deux bureaux de scrutateurs composés chacun de quatre membres qui seront chargés du dépouillement. Je vous propose cependant de désigner les deux secrétaires siégeant au bureau ce jour pour dépouiller les scrutins.

Pas d'observation ? *(Non)*

Il en sera ainsi.

– Mme Mirella Minne et M. Jan Peeters sont désignés pour dépouiller les scrutins.

Le **président** : A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne, en montant à la tribune, de ma gauche à ma droite.

Je rappelle qu'il y a lieu de voter en apposant une croix soit dans la case de tête de la liste modèle, soit dans la case figurant en regard des noms des candidats choisis, à savoir 3 candidats (N) dont un magistrat et deux candidats (F). Les bulletins qui comporteraient plus de votes qu'il y a de places à pourvoir seront annulés.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Une liste modèle cache généralement des nominations politiques. Je salue la manière dont le président a présenté cette liste comme si elle était la seule possible et avait été constituée sur une base objective.

La présidence de M. Vandoren ne me surprend pas davantage que celle, à l'époque, de M. De Croo. Depuis 5 mois déjà, nous savons que M. Vandoren deviendrait président du Comité P. En signe de protestation contre les nominations politiques, nous déchirerons ce bulletin de vote.

M. Hugo Coveliers (VLD) : Nous avons pris pour habitude d'ignorer les attitudes poujadistes de M. Annemans. Aujourd'hui, nous nous devons cependant de réagir. Je défie M. Annemans ne présenter des candidats plus qualifiés que ceux dont les noms figurent sur cette liste modèle.

M. Karel Van Hoorebeke (VU) : On aurait déjà pu procéder à ces nominations au cours de la précédente législature, mais le CVP était divisé à ce sujet. À présent, une solution a été trouvée. La couleur politique de la liste modèle ne peut cependant être niée.

La loi prévoit que nous devons expressément choisir un président, ce que votre liste modèle ne permet pas. Nous devons non seulement choisir les membres permanents, mais également le président. Il appartient au président de la Chambre de vérifier la correction juridique de la procédure.

Nous votons sur la nomination des membres permanents du Comité permanent de contrôle des services de police et de renseignements. Nous constatons cependant que, contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a aucun équilibre entre magistrats et membres des services de police. Les bons candidats du côté des membres des services de police ne font cependant pas défaut : je songe à M. Smits, qui bénéficie de l'appui du VLD.

Le président : C'est le 27 avril que furent entendus les candidats. Le 29 avril, on a postposé les votes.

La Conférence des présidents a décidé à l'unanimité de ne pas renouveler l'appel aux candidats.

Le comité d'accompagnement compte également deux membres avec voix consultative, dont un membre de la VU. C'était pour moi la première occasion de présenter cette liste.

Vous pouvez exprimer votre libre choix en utilisant la liste située du côté gauche de votre bulletin.

M. André Smets (PSC) : Je suis surpris qu'on puisse procéder de cette manière, chaque candidat n'étant pas égal devant le vote.

Si l'on pratiquait de la sorte au sein d'un conseil communal, le vote ne serait certainement pas considéré comme légal.

C'est donc à mon sens une forme d'illégalité que d'agir de la sorte.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Je me joins aux deux orateurs précédents. Ce bulletin de vote n'est pas valable et notre vote sera illégitime. Il vaudrait mieux reporter ce point d'une semaine.

Le président : La même procédure a été appliquée la fois précédente.

M. Marc Van Peel (CVP) : C'est précisément pour éviter ce type de discussions que nous suivons la même procédure que la fois dernière.

M. Fred Erdman (SP) : Si la liste modèle est rejetée, il est évident que nous ne pouvons voter pour un président et un vice-président sur la deuxième liste.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Ce n'est pas exact. M. Vande Putte, par exemple, n'est candidat qu'à la présidence. La loi dispose que le président est élu directement, ce qui n'est pas possible sur la deuxième liste. Nous ne pouvons dès lors pas voter valablement.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : J'ai assisté à cette Conférence des présidents. Je maintiens mes réserves à propos de cette liste modèle.

Dans le cadre d'un conseil communal, le Conseil d'État annulerait un tel vote. La liste modèle n'est pas motivée. Il n'est par ailleurs pas exclu que ces nominations soient contestées devant la Cour d'arbitrage. Nous ne respectons pas les règles que nous imposons aux échelons inférieurs du pouvoir.

M. André Smets (PSC) : Je confirme ce que vient de dire M. Bourgeois. Dans ce cadre, cela n'a pas valeur de précédent et le Conseil d'État émettra sans doute un avis négatif au sujet de ce scrutin ... (*Hilarité*)

Le **président** : ... d'autant que le Conseil d'État n'est pas compétent en cette matière.

Nous allons à présent passer au scrutin.

– *Il est procédé à l'appel nominal.*

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : La Chambre a pris connaissance de la liste des propositions à prendre en considération.

S'il n'y a pas d'objection, je considère cette liste comme approuvée. (*Assentiment*)

Les propositions seront renvoyées aux commissions compétentes.

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

DEMANDES D'URGENCE

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Il y a eu une discussion la semaine dernière à propos de la proposition de loi Ansoms relative à l'organisation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Nous demandons l'urgence pour cette proposition 240/1.

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Il faut éviter l'improvisation en ce qui concerne la discussion des propositions de loi. La ministre a promis de déposer rapidement un projet de loi. En tant que président de la commission des Affaires sociales, je m'engage à faire examiner le plus rapidement possible les deux textes en commission. Je crois qu'il n'y a donc pas lieu de demander l'urgence.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : M. Tavernier a effectivement indiqué la semaine dernière que la ministre Durant allait déposer un projet de loi sous peu. Or, le sujet n'est pas abordé dans sa note de politique. Il est clair que les socialistes et les verts subissent le diktat libéral.

M. **Hans Bonte** (SP) : Il a été promis à M. Ansoms que si le gouvernement ne déposait pas rapidement un projet de loi, on entamerait la discussion de sa proposition, que notre groupe a d'ailleurs cosignée entre-temps.

– L'urgence pour la proposition de loi de M. Jos Ansoms et consorts relative à l'organisation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail par l'établissement de plans de transports d'entreprise, n° 240/1, est rejetée par assis et levé.

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Je demande l'urgence pour ma proposition relative à l'acceptation possible de la candidature de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne. Le président Clinton a plaidé en faveur d'une intégration rapide de la Turquie dans l'UE. Ankara a lancé une offensive dans ce sens. Il est clair que l'Union ne voit pas d'un mauvais oeil l'admission de la Turquie. On l'a constaté à Helsinki. Le gouvernement belge y est favorable. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la note du premier ministre à ce sujet. Le Vlaams Blok y est quant à lui opposé, mais ses réticences concernent le fond du dossier. Or, maintenant, seule l'urgence est à l'ordre du jour. Si cette proposition de loi n'est pas examinée en urgence, le Parlement, compte tenu du Sommet d' Helsinki, sera placé devant un fait accompli.

Le **président** : J'avoue que j'ai douté de l'opportunité de donner le bon à tirer pour cette proposition de résolution et de la faire traduire.

M. **Ferdie Willems** (VU-ID) : Je suis fondamentalement en désaccord avec de nombreux articles de cette proposition, mais j'estime qu'il ne nous appartient pas de bloquer tel ou tel texte en abusant de certaines procédures. Je suis donc favorable à l'urgence, mais non au contenu de la résolution pour laquelle elle est sollicitée.

– L'urgence pour la proposition de résolution de M. Guido Tastenhoye concernant le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne qui pourrait être accordé à la Turquie, n° 258/1, est rejetée par assis et levé.

RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : Voici le résultat du scrutin sur les naturalisations.

Nombre de votants : 126

Votes valables : 126

Majorité absolue : 64.

Toutes les naturalisations ont obtenu la majorité absolue. Nous passons au vote sur les propositions de loi qui résultent de ce scrutin.

– Les articles des propositions de loi de naturalisation sont adoptés sans observation.

VOTES NOMINATIFS

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application des lois coordonnées par l'arrêté royal du 14 décembre 1932 sur l'acquisition, la perte et le recouvrement de la nationalité, n° 237/2, est adoptée par 143 voix contre 2 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok n'est pas opposé à la naturalisation. Celle-ci doit toutefois constituer l'aboutissement d'un processus d'intégration. On naturalise déjà à la pelle, comme le montre le document de plus de 3000 noms mis au vote. De nombreux critères, tels les connaissances linguistiques, la volonté de travailler ou le respect de nos valeurs, sont ignorés. Cette politique de naturalisation vise à élargir radicalement le corps électoral francophone à Bruxelles. Cette politique accroît encore la méfiance de notre population envers ces nouveaux Belges.

(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok).

Le **président** : Je me permets de vous rappeler que la dernière loi relative à la naturalisation a été approuvée dans cette enceinte par 143 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Je ne souhaite pas polémiquer avec le représentant du Vlaams Blok qui siège à la commission des naturalisations.

Si 3.642 dossiers ont été acceptés, nous avons aussi rejeté un certain nombre de demandes et d'autres vont être réexaminées.

Je m'inscris en faux sur deux points précis.

Le premier est relatif au fait que l'on naturaliserait des chômeurs. Si l'on suit ce raisonnement, on doit dégrader les Belges qui sont chômeurs.

Si l'on doit, demain, porter une étoile jaune quand on est sans emploi... La jurisprudence de la commission est de considérer que le fait d'être demandeur d'emploi n'est pas un obstacle à la naturalisation.

Quant à affirmer que l'on naturalise des criminels, je rappelle que nous disposons d'un rapport de la Sûreté de l'État et du Parquet et nous rejetons les demandes de ceux qui ont commis des délits. Bien entendu, les infractions mineures ne constituent pas des obstacles à la naturalisation.

Les affirmations selon lesquelles nous naturalisons des paresseux et des criminels sont non seulement inaccep-

tables, mais encore, elles sont fausses. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Nous avons voté pour, mais M. Eerdekens nous dit que la nouvelle législation – le projet de loi qui vient d'être approuvé par le gouvernement – ne permettra pas la naturalisation de personnes ayant un passé criminel. Il est cependant impossible de vérifier ce passé dans le délai d'un mois dont disposera le parquet à cet effet. Pour cette raison, nous examinons les nouveaux projets avec la plus grande attention.

M. **Daan Schalck** (SP) : Le Vlaams Blok adopte en séance plénière une toute autre attitude qu'en commission. M. Mortelmans n'aurait-il reçu ses instructions qu'après les travaux de la commission ?

M. **Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : Dans certains cas particuliers, nous n'avons aucune objection à la naturalisation, pour autant qu'il soit satisfait à certaines conditions.

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers en instituant le Code de la nationalité belge, n° 237/2, est adoptée par 127 voix contre 16.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 13 avril 1995 modifiant la procédure de naturalisation et le Code de la nationalité belge, n° 237/2, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de rejet faite par la commission des Naturalisations en ce qui concerne les dossiers repris dans son rapport n° 237/1, aux pages 4 à 6, est adoptée par 123 voix et 20 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Yvan Mayeur** (PS) : J'ai voté oui.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Je me suis abstenu pour confirmer que nous votons autant les naturalisations acceptées que les rejets.

Je remarque que le Vlaams Blok a voté les rejets. Ceci contredit les déclarations de M. Mortelmans selon lesquelles nous naturalisons des criminels, puisque ces rejets concernent les dossiers de personnes dont le casier judiciaire était chargé.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jos Ansoms sur "les distorsions communautaires en matière d'investissements ferroviaires" (n° 122).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 9 novembre 1999).

Deux motions ont été déposées :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jos Ansoms ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Mirella Minne et MM. Jean Depreter, Jacques Chabot, Michel Wauthier, Olivier Chastel, Hugo Philtjens et Marcel Bartholomeeussen.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Jos Ansoms (CVP) : Notre motion de recommandation vise à faire exécuter le passage de l'accord de gouvernement qui prévoit que les investissements devront être évalués à la lumière des objectifs fixés. Les investissements sont surtout nécessaires en Flandre, où la part du transport de voyageurs et de marchandises est le plus susceptible de s'accroître.

Le gouvernement envisage de faire le contraire. Les investissements dans le RER se feraient en dehors de l'enveloppe ordinaire. Par le passé, la Flandre a toutefois déjà investi dans le RER. Le ministre n'en tient pas compte et la Flandre risque de devoir investir une deuxième fois. Les moyens manqueront dès lors pour réaliser d'autres investissements indispensables.

– La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 45 et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Je voudrais justifier notre abstention lors du vote de la motion précédente par le fait que le PSC souhaite que le gouvernement se montre plus volontariste en cette matière qu'il considère comme prioritaire, et non parce que le PSC veut imposer une frontière nouvelle à la mobilité.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Greta D'Hondt sur "l'allocation pour l'aide aux personnes âgées" (n° 108).

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 9 novembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/21) :

– une motion de recommandation a été déposée par Mme Greta D'Hondt ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Jean-Marc Delizée, Hans Bonte, Joos Wauters et Jan Peeters.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Je voudrais justifier notre abstention lors du vote de la motion précédente par le fait que le PSC souhaite que le gouvernement se montre plus volontariste en cette matière qu'il considère comme prioritaire, et non parce que le PSC veut imposer une frontière nouvelle à la mobilité.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : J'ai interpellé le ministre en commission à propos de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, plus particulièrement en ce qui concerne l'instauration d'une cinquième catégorie en matière d'autonomie. Le projet de budget reporte l'instauration de cette cinquième catégorie au 1^{er} janvier 2001. Ce report serait lié à l'informatisation de l'administration du secteur. Les techniques informatiques doivent toutefois rester subordonnées aux lois adoptées par notre Parlement. La loi qui nous intéresse a été adoptée en janvier 1999. Il est inadmissible d'en reporter l'exécution jusqu'en 2001.

Dans ma motion, je demande la mise en oeuvre intégrale de la loi, d'autant plus que le gouvernement n'a formulé aucune objection à caractère financier ou politique, du moins s'il faut en croire la réponse du ministre compétent.

– La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 54 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Annemie Van de Casteele sur "les transferts qui s'opèrent dans le cadre de l'assurance maladie en raison du mode de financement des lits intensifs" (n° 97) ;

– M. Jaak Van den Broeck sur "la persistance du transfert de plusieurs milliards entre le Nord et le Sud par le biais du financement des soins intensifs" (n° 113).

(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 9 novembre 1999).

Trois motions ont été déposées (n° 25/20) :

- une première motion de recommandation a été déposée par MM. Guy D'haeseleer et Jaak Van den Broeck ;
- une deuxième motion de recommandation a été déposée par Mme Annemie Van de Casteele ;
- une motion pure et simple a été déposée par MM. Filip Anthuenis, Joos Wauters, Jan Peeters, Jean-Marc Delizée et Bruno Van Grootenbrulle.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Quoi que l'on fasse pour assurer le bon financement des soins, on se heurte invariablement au problème des transferts.

Le ministre a reconnu l'existence de ces transferts.

J'étais convaincue que le gouvernement s'attaquerait aux transferts non inobjectivables. Mais je reste sur ma faim.

Je voudrais rappeler au VLD que cette motion est presque identique à celle que nous avons signée ensemble il y a un an. Je constate aujourd'hui que M. Anthuenis a cosigné la motion pure et simple.

– La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 45 et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

Le président : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Luc Goutry sur "le syndrome de fatigue chronique" (n° 109).

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 9 novembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/22) :

- une motion de recommandation a été déposée par M. Luc Goutry ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Yolande Avontroodt et MM. Joos Wauters, Bruno Van Grootenbrulle, Jan Peeters et Jean-Marc Delizée.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Luc Goutry (CVP) : Dans notre motion de recommandation, nous demandons que le gouvernement prenne d'urgence les mesures proposées par le ministre

Vandenbroucke en faveur des patients atteints du syndrome de fatigue chronique. On a suscité chez eux bien des espoirs, et il serait inacceptable de les laisser tomber et de ne pas tenir les engagements du ministre.

– La motion pure et simple est adoptée par 88 voix contre 54 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de M. Yves Leterme modifiant l'article 105 de la loi provinciale et abrogeant l'article 6 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi provinciale et la nouvelle loi communale (doc. n° 127/4) est adoptée à l'unanimité des 144 votants.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

Le président : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi relatif à des mesures d'aide en faveur d'entreprises agricoles touchées par la crise de la dioxine (doc. n° 212/8).

– L'amendement n° 1 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 2 est rejeté par 91 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 2 est adopté.

M. Yves Leterme (CVP) : – Nos amendements n°s 2 et 35 à l'article 3 sont retirés.

– L'article 3 est adopté.

– L'amendement n° 4 de M. Yves Leterme à l'article 4 est rejeté par 91 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 15 de Mme Frieda Brepoels à l'article 4 est rejeté par 91 voix contre 47 et 7 abstentions.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 44 de MM. Luc Paque et Richard Fournaux à l'article 4 est rejeté par 90 voix contre 44 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Jean-Pierre Detremmerie (PSC) : J'ai voté contre.

– L'amendement n° 6 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 4 est rejeté par 90 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 4 est adopté.

– L'amendement n° 16 de Mme Frieda Brepoels à l'article 5 est rejeté par 91 voix contre 54.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 7 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 5 est rejeté par 90 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 17 de Mme Frieda Brepoels à l'article 5 est rejeté par 91 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 8 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 5 est rejeté par 90 voix contre 54.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 5 est adopté.

Le président : – L'amendement n° 10 de M. Yves Leterme et consorts proposant la suppression de l'article 7, nous votons sur celui-ci.

– L'article 7 est adopté par 99 voix contre 46.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 22 de Mme Frieda Brepoels et l'amendement n° 42 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 10 sont rejetés par 91 voix contre 54.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)

– Les amendements n°s 23 de Mme Frieda Brepoels, 43 de M. Yves Leterme et consorts et 45 de MM. Luc Paque et Richard Fournaux proposant la suppression de l'article 12 sont rejetés par 91 voix contre 53.

(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 12 de M. Yves Leterme et consorts à l'article 12 (en ordre subsidiaire) est rejeté par 91 voix contre 46 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 12 est adopté.

– L'amendement n° 25 de Mme Frieda Brepoels à l'article 16 est rejeté par 112 voix contre 8 et 24 abstentions.

(Vote nominatif n° 23 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 16 est adopté.

Le président : – L'amendement n° 26 de Mme Frieda Brepoels proposant la suppression de l'article 19, nous votons sur celui-ci.

– L'article 19 est adopté par 91 voix contre 54.

(Vote nominatif n° 24 – Le détail du vote figure en annexe)

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à des mesures d'aide en faveur d'entreprises agricoles touchées par la crise de la dioxine (doc. n° 212/8).

M. Yves Leterme (CVP) : Le CVP votera contre ce projet pour quatre raisons : le projet fixe des conditions irréalistes pour les demandes d'indemnisation ; le fonds budgétaire comporte de nombreuses imperfections ; certaines entreprises mixtes n'obtiendront pas d'indemnisation et l'article 4 du projet prévoit la possibilité – inacceptable aux yeux du CVP – de ne pas octroyer d'indemnité couvrant l'intégralité du dommage.

Il y a six mois, à la plus grande joie de certains partis, la crise de la dioxine est devenue l'enjeu des élections. Les Verts ont même parlé d'un don du ciel. En quête d'électeurs, les mandataires verts ont écumé les marchés déguisés en poulets.

Aujourd'hui, leur intervention dans ce dossier se limite à pointer un doigt accusateur, également en direction des petites entreprises agricoles. Dans la commission d'enquête sur la dioxine, ceux qui ont fait la chasse aux voix dans nos vertes campagnes restent indifférents à la souffrance humaine provoquée par la crise de la dioxine dans les PME et les authentiques familles d'agriculteurs.

Pour les verts, la crise de la dioxine n'a été qu'un instrument pour se hisser au pouvoir.

M. Richard Fournaux (PSC) : Nous avons voulu travailler constructivement dans ce dossier. C'est pourquoi, à la surprise sans doute de certains, nous nous abstenons.

Nous avons intensivement assisté aux séances de commission, afin d'assurer le quorum.

Nous demanderons également à nos collègues du Sénat de ne pas évoquer le projet, afin de ne pas retarder le processus, qui requiert un traitement urgent.

Nous ne voterons cependant pas ce projet positivement.

Tout d'abord, si la réelle intention est de dédommager à 100 %, pourquoi ne pas le dire carrément, comme nous proposons de le faire par un amendement qui a été rejeté.

Nous ne sommes pas convaincus que toutes les entreprises seront bel et bien indemnisées.

Les libéraux imposent un impôt déguisé, par le paiement d'une cotisation de solidarité.

Le Conseil d'État l'a confirmé. C'est le retour de la rage taxatoire, à n'en pas douter ! D'autant plus que certaines entreprises victimes seront amenées à payer cette cotisation sans être indemnisées !

Enfin, on a bien compris qu'Écolo-Agalev et les socialistes ont voulu culpabiliser le secteur. C'est pourquoi il n'y a pas d'indemnisation à 100 %.

L'alibi européen est un peu trop commode pour expliquer les retards, de même que le fait d'incriminer le gouvernement précédent pour expliquer notre manque de crédibilité au niveau européen.

Peut-être faudrait-il que notre ministre des Affaires étrangères soit davantage présent à la Commission européenne, plutôt que d'aller se promener en Libye ? *(Applaudissements sur les bancs du PSC)*

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : En dépit de la discussion de ce projet de loi en séance plénière, beaucoup de questions demeurent sans réponse. Il s'agit en réalité d'une loi de pleins pouvoirs, puisque le gouvernement doit encore préciser nombre de ses intentions.

La VU s'abstiendra. Nous nous sommes efforcés d'améliorer quelque peu le projet. Le gouvernement n'a pratiquement pas tenu compte de nos propositions.

Nous estimons par exemple que le dédommagement partiel doit être évité autant que possible et que le dédommagement intégral doit être la règle. La VU estime en outre qu'on ne peut imposer une cotisation de solidarité sur la base d'un arrêté royal.

Pour prévenir les conflits entre les autorités fédérales et les Régions, il aurait fallu conclure un accord de coopération, conformément à la loi spéciale du 8 août 1980. Cet accord de coopération aurait aussi dû être adopté par la Chambre, ce qui n'a pas été le cas.

L'ensemble de ces objections justifie mes amendements et notre abstention lors du vote.

Mme Muriel Gerkens (Écolo-Agalev) : Pour les Verts, la crise de la dioxine n'est pas le résultat du hasard mais se situe dans la logique du type de production adopté en Belgique.

Le projet de loi nous plait, car il tient compte de la responsabilité des producteurs, et responsabilité ne signifie pas culpabilité. La responsabilité est aussi collective, c'est la responsabilité des producteurs mais aussi du système politique et des citoyens consommateurs que nous sommes tous.

Nous devons, non seulement assurer la réparation que ce projet représente, mais aussi aller dans le sens des décisions politiques que ce gouvernement compte prendre, et notamment en revenir à une forme d'agriculture plus traditionnelle. Tant au niveau fédéral que régional flamand, nous avons, pour la première fois, des ministres de l'Agriculture compétents et indépendants des lobbies qui ont ruiné la politique menée dans ce secteur par le passé. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev et du PRL FDF MCC)*

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok constate que la crise de la dioxine est avant tout une crise politique.

Les autorités belges portent une grave responsabilité dans la crise. Le ministre Gabriëls se montre irrité lorsqu'on lui en fait la remarque, mais je suis persuadé que, dans son for intérieur, il en est convaincu.

La crise est également la conséquence des erreurs commises par le précédent gouvernement. Le fait que M. De Stickere ait transmis les informations à son président de parti, M. Verhofstadt, a été très utile à ce dernier lors des élections. On s'interroge d'ailleurs au sein de la commission dioxine sur la date précise à laquelle M. Verhofstadt a été informé par M. De Stickere.

Pour toutes ces raisons, il serait inacceptable que les agriculteurs en soient les victimes. Les politiciens doi-

vent assumer leur responsabilités, à l'instar du Vlaams Blok. Nous avons toujours défendu les intérêts des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, secteurs flamands par excellence. La position du Vlaams Blok à cet égard est double : vigilance à l'égard des projets du gouvernement et approche constructive. Nous sommes partisans d'une indemnisation complète du secteur agricole. Il faut agir. Ce projet de loi ne répondant pas à cet impératif, nous nous abstiendrons lors du vote. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

M. Jacques Chabot (PS) : Le groupe PS est satisfait par ce projet qui est attendu impatiemment par un secteur agricole lourdement affecté par la crise de la dioxine. Nous nous réjouissons de la célérité et du sérieux des travaux en commission. Le projet doit servir de base aux arrêtés à prendre, et des solutions complémentaires devraient être trouvées en accord avec les Communautés européennes. Nous ne doutons pas que ces solutions iront dans le sens souhaité.

Nous suivrons avec vigilance l'évolution de ce dossier et nous veillerons à ce que chaque entreprise soit dédommagée en équité. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. Arnold Van Aperen (VLD) : Le VLD adoptera cette loi. Nous nous réjouissons que les quelque 20.000 dossiers pourront être approuvés avec l'accord européen. J'espère qu'ils le seront très rapidement et, entre-temps, je plaide pour qu'on accorde des avances en attendant le règlement définitif.

M. Robert Denis (PRL FDF MCC) : Ceci est un excellent projet qui exprime un geste fort du gouvernement, soucieux de réagir prestement à la crise provoquée par le manque de transparence et de rapidité du gouvernement précédent. M. Fournaux ne manque d'ailleurs pas de culot en reprochant un prétendu manque de célérité à l'actuel gouvernement.

Le projet vise à indemniser avec efficacité ces entreprises tout en évitant la double indemnisation. Il rendra la confiance au consommateur en faveur d'un secteur dont l'image a été fortement perturbée. Enfin, il rendra, nous l'espérons, la confiance à nos partenaires européens. *(Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC)*

M. Henk Verlinde (SP) : Le SP adoptera ce projet de loi. Il vise en tout état de cause une indemnisation intégrale. Les risques d'une surcompensation financière ont été limités dans toute la mesure du possible. Tous les secteurs concernés doivent se montrer solidaires. Chacun doit prendre ses responsabilités pour que nous puissions sortir de cette crise.

Grâce à ce projet, les personnes qui y ont droit recevront une juste indemnisation au moment opportun. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le président : Je vous communique le projet d'ordre du jour pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objections, je le considère comme adopté. *(Assentiment)*

L'ordre du jour sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

RÉSULTAT DU SCRUTIN EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ P.

Le président : Voici le résultat du scrutin en vue de la nomination des membres du comité P :

Nombre de votants 129

Bulletins blancs et nuls 8

Votes valables 121

Majorité absolue 61

La liste modèle a obtenu 92 suffrages

M. Jean-Pierre Doraene	a obtenu 24 suffrages
M. Gérald Vande Walle	a obtenu 20 suffrages
M. Hans Vanhevele	a obtenu 17 suffrages
M. André Vandoren	a obtenu 12 suffrages
Mme Danielle Cailloux	a obtenu 8 suffrages
M. Rik Vandeputte	a obtenu 8 suffrages
M. Jean-Louis Prignon	a obtenu 7 suffrages
M. Walter Peeters	a obtenu 6 suffrages
M. Walter De Smedt	a obtenu 3 suffrages
M. Gilis Bourdoux	a obtenu 2 suffrages
M. Freddy Troch	a obtenu 2 suffrages
M. Géry Coibion	a obtenu 1 suffrage
M. Guy Cumps	a obtenu 1 suffrage
M. Koenraad Dassen	a obtenu 1 suffrage
M. Emile Dejehearts	a obtenu 1 suffrage
M. Roland Huyge	a obtenu 1 suffrage

Par ce scrutin, nous avons approuvé la composition de la liste modèle pour la nomination de cinq membres effectifs, trois néerlandophones (dont un magistrat) et deux francophones.

Il s'agit de : M. André Vandoren, magistrat national, président ; M. Guy Cumps, premier substitut du Procureur du Roi, vice-président ; Mme Danielle Cailloux, membre effectif du Comité R, magistrat ; M. Rik Vandeputte, avocat général près la Cour d'Appel de Gand ; et M. Gilis Bourdoux, officier de gendarmerie.

Cette liste modèle a obtenu la majorité absolue.

VOTE NOMINATIF

– Le projet de loi relatif à des mesures d'aide en faveur d'entreprises agricoles touchées par la crise de la dioxine (doc. n° 212/8) est adopté par 89 voix contre 21 et 32 abstentions.

(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)

– La séance est levée à 17 h 56.

– Prochaine séance plénière le jeudi 25 novembre 1999 à 14 h 15.

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. José Canon

À l'étranger : M. Jean-Pol Poncelet

U.E.O. : M. Stef Goris

Membres du gouvernement fédéral :

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : en mission à l'étranger

M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques : en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État au Commerce extérieur : en mission à l'étranger

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 18 NOVEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

Proposition de résolution (M. Guido Tastenhoye) concernant le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne qui pourrait être accordé à la Turquie, n° 258/1.

Prise en considération

1. Proposition de loi (M. Daniël Vanpoucke) étendant à de nouvelles catégories de bénéficiaires les avantages fiscaux octroyés lors de l'achat et de l'utilisation d'une voiture destinée au transport de personnes, n° 227/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

2. Proposition de loi (M. Gerolf Annemans) instaurant un jour férié rémunéré le 11 juillet, n° 228/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

3. Proposition de loi (MM. Koen Bultinck, Jan Mortelmans et Guy D'haeseleer) modifiant le tableau A, XXXI, de l'annexe à l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 229/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

4. Proposition de loi (M. Jean-Paul Moerman et consorts) créant un Comité de concertation et d'évaluation des questions de politique industrielle en matière de défense, n° 238/1

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

5. Proposition de loi (M. Willy Cortois) modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, n° 239/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

6. Proposition de loi (M. Jos Ansoms et consorts) relative à l'organisation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail par l'établissement de plans de transports d'entreprise, n° 240/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

7. Proposition de loi (M. Alfons Borginon, Mme Annemie Van de Casteele et M. Danny Pieters) modifiant l'article 51 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, n° 241/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

GOVERNEMENT

COUR D'APPEL DE GAND

Rapport 1998

Par lettre du 12 novembre 1999, le ministre de la Justice transmet le rapport d'activité 1998 de la Cour d'appel de Gand.

Renvoi à la commission de la Justice

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Semaine du 22 au 26 novembre 1999

JEUDI 25 novembre 1999 à 14 h 15

Questions orales

Projets de loi et propositions de résolution

1. Projet de loi portant modification de limites entre les villes de Courtrai et de Menin et la commune de Wevelgem, n° 47/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Tony Smets]

2. Projet de loi relatif aux virements d'argent transfrontaliers, n°s 182/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Le gouvernement demande l'urgence conformément à l'article 80 de la Constitution – Rapporteur : M. Pierre Lano]

3. – Proposition de résolution (MM. Jean-Pierre Viseur et Jef Tavernier) relative à l'ouverture de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, n°s 112/1 à 4.

– Proposition de résolution (MM. Patrick Moriau, Dirk Van der Maelen et Jean-Marc Delizée) sur le Millennium Round, n° 188/1.

[Rapporteurs : Mmes Claudine Drion et Fientje Moerman]

Budgets et comptes

Rapport de la commission de la Comptabilité, n°s 235/1 et 2.

[Rapporteur : M. Dirk Pieters]

Scrutin pour la présentation de candidats à une place de conseiller (N) à la Cour de Cassation, n° 263/1

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Simonne Creyf sur "la protection des enfants contre l'anticipation de plus en plus marquée des périodes de Saint-Nicolas, de Noël et de Pâques" (n° 123).

(développée en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 16 novembre 1999).

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Frieda Brepoels sur "les modifications que le gouvernement souhaite apporter au contrat de gestion conclu avec la SNCB" (n° 135) ;

– M. Bart Somers sur "la révision du contrat de gestion conclu entre l'Etat fédéral et la SNCB" (n° 147).

(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 17 novembre 1999).

3. sur les projets de loi, propositions de résolution et budgets terminés.

ERRATUM

Compte rendu analytique de la séance plénière 015, du mercredi 17 novembre 1999, après-midi, Annexe, p. 19, première colonne, point 3 : remplacer par :

"3. Proposition de loi (MM. Koen Bultinck, Jan Mortelmans et Guy D'haeseleer) modifiant les articles 1Fout ! **Bladwijzer niet gedefinieerd**.erFout ! **Bladwijzer niet gedefinieerd**.ter et 1Fout ! **Bladwijzer niet gedefinieerd**.quater de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 242/1."

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Bonte, Brouns, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Coveliers, Creyf, De Block, De Clerck, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansen, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laere-mans, Mortelmans, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laere-mans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansen, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aeren, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bouteca, Mortelmans.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Goyvaerts.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laermans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, De Block, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, De

Groot, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Dufour, Eeman, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Giet, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laermans, Lahaye, Langendries, Lansens, Larcier, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Wauthier, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Coenen, Dardenne, Decroly, Descheemaeker, Drion, Eerdeken, Genot, Gerkens, Gilkinet, Laenens, Leen, Minne, Pelzer-Salandra, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Vanhoutte, Vanoost, Viseur Jean-Pierre, Wauters.

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Van-

houtte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Féret, Fournaux, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters

Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Féret, Fournaux, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

*Vote nominatif n° 8**Naamstemming nr. 8*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Larquier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aeren, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, De Block, Tavernier.

*Vote nominatif n° 9**Naamstemming nr. 9*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decro-

ly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larquier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aeren, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 10**Naamstemming nr. 10*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteica, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon,

Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 11

Naamstemming nr. 11

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Boute, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne,

Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 12

Naamstemming nr. 12

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Boute, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Smets André.

Vote nominatif n° 13

Naamstemming nr. 13

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteica, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 14

Naamstemming nr. 14

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteica, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 15

Naamstemming nr. 15

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den

Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 16
Naamstemming nr. 16

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Boutea, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer,

Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 17
Naamstemming nr. 17

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Boutea, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Tim-

mermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 18
Naamstemming nr. 18

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 19
Naamstemming nr. 19

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteica, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 20
Naamstemming nr. 20

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries,

Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 21

Naamstemming nr. 21

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 22

Naamstemming nr. 22

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteica, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne,

Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 23

Naamstemming nr. 23

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéa, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddigen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Four-

naux, Goyvaerts, Laeremans, Langendries, Lefevre, Milquet, Mortelmans, Paque, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 24

Naamstemming nr. 24

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéa, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 25

Naamstemming nr. 25

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Avontroodt, Bacquelaine, Baldewijns, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy, Verherstraeten.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bour-

geois, Bouteica, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man,

Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Fournaux, Goyvaerts,

Laeremans, Langendries, Lefevre, Milquet, Mortelmans,

Paque, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Smets

André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van

den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert,

Viseur Jean-Jacques, Willems.